



SALARIE(E) TRACTORISTE

• Les missions

Les activités d'un (une) salarié·e viticole tractoriste sont principalement liées à l'entretien de la vigne. Polyvalent·e, le (la) salarié·e tractoriste intervient à tous les stades du cycle de la vigne et du sol (taille, désherbage, écimage, rognage, application de traitements, vendanges...). Il (elle) réalise l'ensemble des travaux mécanisés (préparation des sols, récoltes...), les réglages, et l'entretien du matériel (diagnostics de pannes, réparations courantes...). Le (la) salarié·e tractoriste peut également être amené·e à participer aux travaux de cave ainsi qu'à des tâches manuelles en fonction de la taille de la structure qui l'emploie.

• Conditions de travail

L'activité du (de la) salarié·e tractoriste se concentre principalement sur le terrain, en extérieur. Son rythme de travail et ses activités varient avec le cycle végétatif de la vigne et la météo. Sous la responsabilité du (de la) chef·fe de culture ou directement de l'employeur, le (la) salarié·e tractoriste doit pouvoir faire preuve d'une certaine autonomie dans ses tâches quotidiennes.

• Compétences requises

Le métier de tractoriste demande de la réflexion et de la prise de responsabilités. Le (la) salarié·e tractoriste doit connaître tous les travaux liés à l'évolution de la plante et posséder de bonnes bases en mécanique. Il (elle) doit apprécier le travail en extérieur et pouvoir s'impliquer physiquement. Il (elle) doit être à la fois autonome et capable d'intégrer les consignes du (de la) chef·fe de culture ou de l'employeur. Ses activités variées nécessitent des capacités d'anticipation, d'organisation, d'adaptation aux différentes tâches et la prise d'initiatives. Le (la) salarié·e tractoriste doit être doté·e d'une bonne capacité d'observation et de reconnaissance des différentes maladies ou carences de la vigne.





SALARIE(E) TRACTORISTE

• Formation requise

Le métier de salarié·e tractoriste est accessible avec un CAP/BEP dans le secteur agricole ou avec une expérience professionnelle.

Un Certificat de Spécialisation Agricole (CSA) – tracteurs et machines agricoles (utilisation et maintenance) peut en faciliter l'accès.

Un Bac ou un BTS peut être demandé selon la technicité des engins utilisés.

Les permis C, C1, CE, C1E peuvent être requis.

• Evolutions possibles du métier

Le (la) salarié·e tractoriste peut évoluer vers un poste de chef·fe d'équipe ou de chef·fe de culture, après avoir engrangé des connaissances suffisantes relatives à la vigne et/ou au chai et acquis des compétences en matière d'encadrement du personnel. Il (elle) doit également maîtriser l'organisation des équipes et être capable de planifier l'ensemble des tâches. Il (elle) peut également se spécialiser dans les travaux de chai dans l'objectif de devenir maître de chai.

• Salaire moyen

Un (une) salarié·e tractoriste en début de carrière est rémunéré·e à partir du S.M.I.C. voir plus selon le degré de responsabilité du poste. Un (une) salarié·e tractoriste expérimenté·e peut prétendre à un salaire pouvant atteindre 40 000 € par an*.

*Chiffre avant inflation, datant de 2019.

FORMATIONS . MÉTIERS . OFFRES D'EMPLOIS

WWW.VITABOURGOGNE.COM

